

Robinson (Simcoe-Est)	Tremblay
Rose	Tucker
Ross (Hamilton-Est)	Viau
Ross (St. Paul's)	Warren
St-Laurent	Webb
Senn	Weir
Sinclair (Ontario)	White (Hastings- Peterborough)
Simmott	White (Middlesex-Est)
Stephenson	Whitman
Stewart (Winnipeg- Nord)	Winkler
Stokes	Winters
Strum, Mme	Wright
Townley-Smith	Zaplitny—153.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Hlynka	Low
Jaques	Marshall
Johnston	Quelch
Kuhl	Shaw
	Wylie—9.

ONT PAIRÉ:

(La liste des pairs est fournie par les whips en chef.)

M. Maloney M. Black (Cumberland)

M. FRASER: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le ministre de la Santé nationale et du bien-être social (M. Claxton). Si j'avais voté, j'aurais appuyé votre décision.

M. ISNOR: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Colchester-Hants (M. Stanfield). Si j'avais voté, j'aurais appuyé votre décision.

L'hon. M. MITCHELL: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de York-Est (M. McGregor). Si j'avais voté, j'aurais appuyé votre décision.

M. DIEFENBAKER: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Pietou (M. McCulloch). Si j'avais voté, j'aurais appuyé votre décision.

M. COYLE: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Shelburne-Yarmouth-Clare (M. Baker). Si j'avais voté, j'aurais appuyé votre décision.

M. CLEAVER: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). Si j'avais voté, j'aurais appuyé votre décision.

M. MACDONALD (Brantford-City): Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de London (M. Manross). Si j'avais voté, j'aurais appuyé votre décision.

M. L.-R. BEAUDOIN (Vaudreuil-Soulanges): Monsieur l'Orateur, la charte soumise à l'approbation de cette Chambre est le résultat des délibérations les plus approfondies de cinquante nations sur les propositions de Dumbarton-Oaks, qui étaient elles-mêmes l'aboutissement de réflexions individuelles et col-

lectives fondées sur l'expérience passée dans le domaine du maintien de la paix dans le monde. Notre nation avait pour délégués des membres de tous les groupes de cette Chambre, groupes qui représentaient les principales nuances d'opinion de notre pays. Il faut féliciter nos délégués de leurs initiatives à la conférence, car ils ont réussi à faire adopter plusieurs amendements fondamentaux. Il faut les féliciter d'avoir manifesté tant de bonne volonté durant toute la conférence. En lisant le rapport que le premier ministre (M. Mackenzie King) a déposé en cette Chambre, l'on ne peut s'empêcher de constater que le Canada voulait s'assurer qu'on prendrait tous les moyens possibles pour que non seulement la paix fût maintenue mais encore pour qu'elle ne fût pas menacée. Se rappelant les insuffisances de la vieille Société des Nations, les Nations Unies ont tenu à ce que la Charte de San-Francisco comporte non seulement l'application efficace de sanctions économiques et diplomatiques, mais aussi le recours à la force armée en cas d'agression.

Permettez-moi d'exprimer ici l'espoir que la Charte des Nations Unies, une fois née, vive éternellement.

De cet instrument de paix, de conciliation, d'intervention et d'action découlent beaucoup d'avantages pour notre pays. D'autre part, il nous faut assumer nos obligations, dont les plus lourdes sont consignées aux articles 42 et autres du chapitre VII.

1. Le Canada doit négocier un accord avec le Conseil de sécurité;

2. Le Canada s'engage à mettre à la disposition du Conseil de sécurité toutes les forces, l'aide, les moyens, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales;

3. Le Canada doit, à vrai dire, convenir des effectifs et de la nature de ces forces, de leur degré de préparation et de leur disposition générale, ainsi que de la nature des facilités et de l'assistance à fournir;

4. Le Canada maintiendra des contingents nationaux de forces aériennes immédiatement utilisables en vue de l'exécution combinée d'une action coercitive internationale;

5. Le Canada doit laisser ses forces à la disposition du Conseil de sécurité et de son comité d'état-major, qui déterminera l'emploi qu'on en fera;

6. Le Canada doit s'engager, selon que le Conseil de sécurité en décidera, à exécuter les décisions que le conseil pourra prendre;

7. Le Canada doit assumer les frais que la participation aux opérations commandées par